

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04 73 39 50 31  
mairie@authezat.fr

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 15  
**Présents :** 14  
**Votants :** 15

OBJET :

**ASSEMBLÉE**

**Constitution  
de la commission  
d'appel d'offres**

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 15/07/2024.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 15/07/2024.



Le Maire, Yves CHAMBON.

Le secrétaire de séance,  
Stéphane KIHÉLI.

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2024/030 du 21 juin 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un juin**, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2024.

**Présents** : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Mesdames Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Alexis GRAND, Alexandre BRESSOULALY ;

**Excusé** : Monsieur Samuel OLIVEIRA ;

**Procuration** : de Monsieur Samuel OLIVEIRA à Monsieur Yves CHAMBON ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Vu** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Propose** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste de volontaires est présentée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	15
c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) .....	15
f. Majorité absolue .....	8

Monsieur le Maire proclame élus les **3 membres titulaires** suivants :

1. Mme Ornella MIMY
2. Mme Ludivine FERNANDEZ
3. M. Stéphane KIHÉLI

et les **3 membres suppléants** suivants :

1. M. Alexis GRAND
2. Mme Isabelle DE ARAUJO
3. M. Alexandre BRESSOULALY